



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19
NATIONAL LEAGUE ET SWISS LEAGUE
U20-ELIT ET U17-ELIT
SAISON 2021/22
(VERSION 1.5 / 21.02.2022)



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

REMARQUES INTRODUCTIVES

Ce concept de protection cadre a été créé par le groupe de travail Covid-19 au nom de la National League SA/SIHF.

Les personnes suivantes ont participé à l'élaboration de ce concept de protection cadre :

Beat Villiger (président), Gery Büsser, Walter Kistler, Jean-Claude Küttel, Daniele Mona, Martin Schär, Philipp Bohnenblust.

CE

OBJECTIF



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

OBJECTIF

Depuis 2020, le SRAS-CoV-19 a déterminé nos vies, nos actions et nos actes d'une manière sans précédent. Le sport du hockey sur glace n'échappe pas à cette règle.

Nous voulons tous avoir pour objectif principal de préserver notre santé grâce à un **comportement personnel responsable** et au **respect des directives fédérales**.

Les conditions cadres sont fixées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP et doivent être régulièrement adaptées à la situation et à la stratégie. La version initiale 1.0 du concept de protection pour la saison 2021/22 a été approuvée par la Task Force Covid-19 le 21 juillet 2021. Il est soumis à des ajustements constants en raison des exigences fédérales et cantonales.

[Lien vers le règlement](#)

CE

LES PERSONNES DE CONTACT



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

LES PERSONNES DE CONTACT

Personnes responsables

- **Covid-19 Personne responsable de l'organisation**
Mise en œuvre de mesures de prévention pendant les entraînements et les opérations de match.
Personne de contact pour les autorités responsables et pour la National League SA.
- **Médecin-conseil Covid-19**
Mise en œuvre de mesures médicales, notamment en ce qui concerne les joueurs et les membres du personnel.
Personne de contact pour les autorités sanitaires cantonales.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

LES PERSONNES DE CONTACT

Personnes de contact National League SA

- Denis Vaucher
079 790 90 60, denis.vaucher@nationalleague.ch
- Philipp Bohnenblust
079 448 62 83, philipp.bohnenblust@nationalleague.ch

CE

JOUEURS ET MEMBRES DU PERSONNEL



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

JOUEURS ET MEMBRES DU PERSONNEL

Opérations de match et d'entraînement (National League, Swiss League, U20-Elit, U17-Elit)

- Les joueurs et les membres du staff présentant des symptômes doivent effectuer un test PCR.
- Pour les joueurs et les membres du staff testés positifs, les directives des autorités s'appliquent (isolement de 5 jours).
- Pour les joueurs testés positifs, la recommandation de retour au jeu reste valable après l'isolement.
- Après les matchs, les équipes se quittent par "fistbump" (avec des gants).

CE

ARBITRES



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

ARBITRES

Vestiaires pour les arbitres

- Pour des raisons de sécurité, les clubs sont priés de mettre à la disposition des arbitres deux vestiaires dans la mesure du possible. Cela s'applique en particulier lorsque l'espace est restreint.

Masques de protection / revues vidéo

- Il est recommandé que les arbitres portent un masque de protection dans le stade (exception : sur la glace et sur le chemin menant à la glace et de la glace aux vestiaires).
- Lors des revues vidéo dans la maison du chronométreur, les arbitres doivent porter des masques de protection (les masques doivent être fournis par le club recevant).
- L'Officiating Management souhaite que les officiels portent également un masque de protection dans la maison du chronométreur lors d'une revue vidéo.

DIRECTIVES DE LA COMMISSION ORDRE ET SÉCURITÉ



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

DIRECTIVES DE LA COMMISSION ORDRE ET SÉCURITÉ

Masquage

Les masques faciaux courants (papier, tissu) ne sont pas considérés comme des matériaux de déguisement et ne constituent pas un déguisement ou un moyen de rendre le visage méconnaissable. En revanche, tout autre type de déguisement facial est considéré comme un déguisement et constitue une violation des dispositions du Règlement sur l'ordre et la sécurité.

Cracher

Une personne qui crache sur une autre personne ou qui crache sur un groupe de personnes sera immédiatement expulsée du stade. La personne fautive sera interdite de stade pendant deux ans dans toute la Suisse. Les données personnelles doivent être enregistrées. Cracher sur quelqu'un peut constituer une agression au sens de l'article 126 du Code pénal suisse. Si la personne victime de crachat souhaite porter plainte, elle doit être adressée à la police.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

DIRECTIVES DE LA COMMISSION ORDRE ET SÉCURITÉ

Fréquentation des stades où la maladie de Covid-19 est connue

Si une personne se rend dans un stade ou à un match de hockey sur glace alors qu'elle est atteinte de la maladie de Covid-19 (test PCR prouvé), elle met en danger la santé des autres personnes. La personne en question doit être immédiatement expulsée du stade. Ce comportement est passible d'une interdiction de stade de trois ans pour toute la Suisse.

S'il n'est connu qu'après coup qu'une personne a assisté à un stade ou à un match de hockey sur glace alors qu'elle était au courant de l'existence de Covid-19 (test PCR prouvé) et qu'elle a ainsi mis en danger la santé d'autres personnes, cette personne sera interdite de stade pour toute la Suisse pendant trois ans.